

Dispositif et téléphonie mobile

Corinne Martin, CREM (Centre de recherche sur les médiations, ÉA 3476), Université Paul Verlaine-Metz.

MARTIN, Corinne, 2010. Dispositif et téléphonie mobile. In : APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc (Dir.), *Les dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets*. Louvain : De Boeck Université. p. 77-94.

Si l'histoire a retenu Graham Bell comme l'inventeur du téléphone aux États-Unis en 1876, il convient de rappeler que ce média de communication interpersonnelle a mis plus d'un siècle avant d'être massivement adopté par les français (de 15 % seulement des foyers équipés en 1968 à la quasi-saturation au milieu des années 80, avec plus de 90 %). Par contraste, le téléphone portable s'est imposé en une décennie, à compter de son lancement au milieu des années 90. Un tel succès a surpris tous les experts : d'ailleurs, les premières publicités, vantant ce nouvel outil conférant un véritable don d'ubiquité, ciblaient les seuls hommes d'affaires. L'innovation technique était en marche, elle n'a cessé, puisqu'en cette fin des années 2000/2010, le portable est devenu un ordinateur de poche « intelligent », un *smartphone* disent les anglo-saxons, qui plus est, connecté à d'autres TIC (technologies de l'information et de la communication). En quoi le téléphone peut-il être qualifié de dispositif ? Mais de quel téléphone s'agit-il, eu égard à cette évolution que nous venons d'évoquer ? Si l'on pose l'hypothèse qu'il existe plusieurs objets « téléphone » liés à cette évolution, doit-on alors parler de dispositifs au pluriel ? Mais quel(s) dispositif(s) ? Nous avons voulu suivre cette évolution des artefacts, du fixe au téléphone portable relié à l'internet mobile, à travers une revue de la littérature sur le téléphone, revue éminemment sélective, dès lors qu'elle viserait à repérer et questionner principalement les études qui interrogent cette problématique du dispositif. L'essentiel des articles et ouvrages parus dans le champ des sciences de l'information et de la communication sur les usages sociaux du téléphone (en langue française) a été retenu¹. Si nous n'avons trouvé aucune étude faisant référence à cette définition désormais célèbre de Michel Foucault relative au dispositif, nous avons pu relever certaines études qui, s'inscrivant dans la sociologie des usages, mobilisent plutôt la notion de dispositif socio-technique, mais il apparaîtra très vite que la définition précise du terme fait

¹ Nous n'avons pas pris en considération les thèses (anciennes ou récentes) sur les usages du téléphone portable.

souvent défaut, et qu'elle ne semble en tout cas pas relever de l'acception foucauldienne. En revanche, il est apparu très clairement dans bon nombre d'études que le téléphone portable avait bien quelque chose à voir avec la question du pouvoir et de ses corollaires que sont la surveillance et le contrôle social. C'est cette question du pouvoir que nous avons voulu interroger, question qui est au cœur du concept de dispositif – et de sa généalogie – chez Foucault, nous l'avons vu dans le chapitre d'Isabelle Gavillet. Le pouvoir dont il sera question dans certaines de ces études sur le téléphone est certes un pouvoir plus diffus, parce qu'il ne vient pas forcément d'un État dûment identifié, mais un pouvoir qui peut aussi être mis en œuvre dans la sphère privée, par la famille, le réseau d'amis, et pourquoi pas demain par une marque commerciale... Notre propos s'articule en trois parties. En premier lieu, les études sur le fixe seront explorées, pour montrer combien cet objet est longtemps demeuré un média oublié des sciences sociales. Ensuite, le téléphone portable (voix/SMS) sera abordé, qui se révélera comme un véritable outil de surveillance et de contrôle social, permettant de mettre en œuvre un certain pouvoir. Enfin, dans une dernière partie, nous montrerons comment l'arrivée des images et la connectivité permanente avec l'internet mobile introduisent de nouveaux enjeux qui se révèlent de même au cœur de la question du pouvoir et de la liberté dans nos sociétés.

1. Le téléphone fixe : un objet technique impensé ?

1.1. Un média oublié des sciences sociales

La première étude de grande ampleur qui s'est intéressée au téléphone fixe, était en fait une enquête de consommation : elle a été lancée en 1976 par la DGT (Direction générale des télécommunications, devenue France Telecom, l'opérateur public qualifié désormais d'« historique » depuis sa privatisation partielle débutée en 1996/1997). Mais les véritables études d'usage sont rares dans ces années 80² et surtout non publiées. Le constat est patent : le téléphone est un média oublié des sciences sociales. Pourquoi ? Diverses raisons, liées, apparaissent. Tout d'abord, jusqu'en cette fin des années 70, l'impasse est faite sur les télécommunications dans les études de communication, que ce soit en France ou aux Etats-Unis³. C'est ce que constatent Claisse et Rowe (1993), dans l'une des premières études

² Ce sont plutôt des études qualitatives, conduites au sein de la DGT.

³ Hormis les 2 références américaines principales que sont d'une part l'ouvrage d'Ithiel de Sola Pool, 1971, *The Social Impact of the Telephone*, Cambridge Mass, MIT Press, et d'autre part un article de Sydney Aronson, 1971, « The Sociology of the Telephone », *International Journal of Comparative Sociology*, 12(3), pp. 153-167. cités dans l'introduction du numéro de Réseaux « Les usages du téléphone », 1992, où Patrice Flichy et Jean-Paul Simon y lancent le vœu de fonder une sociologie du téléphone (*cf. infra*).

d'envergure sur les usages du téléphone, lancée à Lyon en 1984 au sein du laboratoire d'Économie des Transports de Lyon 2 et financée par le programme « Science, Technologie et Société » du CNRS (publiée 9 ans plus tard). Puis, au début des années 80, lorsque l'intérêt va naître dans les recherches sur les télécommunications, le téléphone fixe va être d'emblée considéré comme une technologie non nouvelle, voire obsolète (Claisse, Rowe, 1993). Patrice Flichy⁴ n'est pas loin de partager le même avis : « Quand je rentre au CNET⁵ en 1982 pour créer ce laboratoire de sociologie, les questions que le directeur général [de l'ex-DGT] me pose sont des questions autour du Minitel et aussi du câble, qui sont donc finalement les deux nouvelles technologies de l'époque, et le téléphone ne paraît pas très important ». Ensuite, autre argument, le téléphone souffre du mythe de la convivialité : c'est une « technologie souple, douce, relationnelle, interactive, sans nuisances, [...] bon marché, accessible » (Claisse, Rowe, 1993 : 166). Convivial, il est ainsi aisé à utiliser. En d'autres termes, nous pourrions le qualifier de média transparent, à l'opposé d'une boîte noire ; d'ailleurs, il ne saurait constituer une TIC pour les spécialistes (Jouët, 2000), peut-être parce qu'il ne nécessite pas de réelle appropriation cognitive, comparé à un ordinateur. Enfin, c'est un média de communication interpersonnelle, et, en tant que tel, il se trouve de fait disqualifié par rapport aux médias de masse, lesquels concentrent l'intérêt des chercheurs en France, après les États-Unis (Flichy, 2003). En résumé, si le terme de dispositif vient de l'univers technique (Peters, Charlier, 1999), le téléphone fixe ne semble pas relever de cette catégorie, tant il constitue un média transparent. Mais il apparaît que c'est sa dimension sociale qui intéressera les chercheurs puisqu'il va être considéré comme un analyseur des liens sociaux.

1.2. Un analyseur du lien social

Le tournant des années 90 va être marqué par l'émergence d'une sociologie du téléphone. C'est ce vœu que lancent Patrice Flichy et Jean-Paul Simon dans la présentation de *Réseaux* (« Les usages du téléphone », 1992 ; il s'agit d'un ensemble de textes de chercheurs américains traduits), laquelle revue jouera un rôle central dans le développement de ces nouvelles études sur le téléphone (Martin, 2004). Et très vite, il apparaît clairement que ce sont les sociologues de la famille, Martine Segalen puis François de Singly, et leurs équipes, (*Réseaux*, « Usages de la téléphonie », 1997) qui s'emparent de ce média, dès lors qu'ils le considèrent comme un excellent analyseur des liens sociaux (Flichy, 2003). Ainsi, analyser l'usage du téléphone (le contexte des échanges, les réseaux sociaux mobilisés, voire le

⁴ Dans un entretien téléphonique qu'il nous a accordé en 2003 (Martin, 2004).

⁵ Centre national d'études des télécommunications, créé en 1944 au sein de la DGT, devenu France Telecom R&D puis Orange Labs depuis 2007.

contenu conversationnel lui-même) permet-il de décrire et comprendre les relations familiales et sociales. Dans l'ensemble de ces études qualitatives (méthodes d'observation, approches ethnologiques), le téléphone est considéré comme un outil pour analyser ces relations interpersonnelles à distance, et décrire la gestion de ces liens sociaux. Un numéro ultérieur de *Réseaux* sera même centré sur les usages genrés (*Réseaux*, « Le sexe du téléphone », 2000), intégrant aussi des études quantitatives. L'enjeu est bien évidemment d'analyser les rôles sociaux et sexués. Il est à noter que les études quantitatives, qui recèlent le même objectif consistant à approcher les relations sociales et la sociabilité, seront lancées au sein de France Telecom R&D, notamment par Zbigniew Smoreda et ses collègues (Smoreda, Licoppe, 2000 ; Licoppe, Smoreda, 2000 ; Rivière, 2000). En résumé, la notion de dispositif ne fait pas partie des référents conceptuels mobilisés dans toutes ces études initiées par ces sociologues, ou plus spécifiquement sociologues de la famille, ethnologues, car ce n'est pas l'objet téléphone en tant que tel qui est au cœur de leurs analyses : ce dernier n'est en effet considéré qu'en tant que moyen autorisant l'approche et l'analyse des relations sociales.

Nous avons voulu montrer combien cette interrogation du téléphone fixe comme dispositif était peu présente chez les chercheurs qui ont commencé à s'intéresser à ce média de communication interpersonnelle. Mais l'arrivée du portable va opérer une rupture dans les usages, même si ceux du mobile ont été indéniablement préparés par le fixe. De la même manière, les études du fixe ont préparé en partie celles du mobile, lesquelles vont aussi être renouvelées grâce à la sociologie des usages et à la référence aux TIC. Et la question du dispositif en tant que technologie de pouvoir devient plus aisément repérable.

2. L'arrivée du téléphone portable : de l'ubiquité

2.1. Une TIC

L'arrivée du portable au milieu des années 90 constitue un changement fondamental, dès lors qu'il va être reconnu comme une TIC. Il demeure certes toujours un outil de communication interpersonnelle, mais doté d'une nouvelle dimension que ne possédait pas le fixe du foyer. C'est pourquoi son analyse se trouve intégrée dans l'approche initiée par les premières études sur les TIC débutées avec le magnétoscope, lesquelles n'ont pas bénéficié du courant des *Uses and Gratifications* anglo-saxonnes, mais se situent, en France, dans le courant de l'autonomie sociale (Jouët, 2000). Elles vont mobiliser les apports essentiels de Michel de Certeau (1990), qui décrit les « manières de faire avec », les tactiques de l'utilisateur comme autant de ruses, braconnages et détournements que ce dernier va mettre en œuvre : les

tactiques, à l'opposé des stratégies, n'ont pas de lieu propre, mais elles dénotent néanmoins une certaine résistance de la part de l'utilisateur, qui ne saurait subir tout ce qu'on lui propose/impose, mais qui sait se saisir des opportunités offertes, la nuance est de taille. « Elle [la tactique] profite des "occasions", et en dépend [...]. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible » (De Certeau, 1990 : 61). L'auteur questionne cette question du pouvoir en référence – et en opposition – à Foucault et à cette « microphysique du pouvoir » pour montrer que « ces procédures et ruses de consommation composent, à la limite, le réseau d'une anti-discipline qui est le sujet de ce livre » (De Certeau, 1990 : XL). Ainsi, ce cadre théorique, initié par de Certeau (1990) a-t-il permis de penser l'usage des TIC en France : le regard est tourné vers l'utilisateur, le consommateur cherchant à s'approprier la culture. Les sociologues des usages adopteront ce modèle pour penser les usages sociaux des TIC et prendre en considération leur dimension sociale. Jacques Perriault (1989) parle de logique d'usage (au sens de la construction de normes sociales d'usage). Mallein et Toussaint (1994), évoquent les significations sociales, qui permettent de décrire le sens que l'utilisateur confère à la TIC. Il s'agit de comprendre comment l'utilisateur s'approprie une TIC et ce concept d'appropriation (Breton, Proulx, 2002, Chambat, 1994) est au cœur de la réflexion sur les TIC. Mais on trouve peu de références à la notion de dispositif en tant que tel. A l'exception de Jacques Perriault⁶ (1989), qui évoque les machines à communiquer – au sens que leur donne Pierre Schaeffer⁷ – lesquelles apparaissent comme des dispositifs qui se définissent par quatre fonctions : perception, lecture, stockage et transmission : « [la machine à communiquer] enregistre, stocke et redistribue les images et les sons » (Perriault, 1989 : 53). Deux aspects semblent intéressants : d'une part, elles produisent des simulacres – qui se donnent pour réalité – et, d'autre part, elles visent à réguler, compenser les déséquilibres familiaux, sociaux (même si cela relève du mythe). Il apparaît ainsi que les machines à communiquer opèrent une véritable médiation dans les interactions, mais sans pouvoir atténuer les difficultés inhérentes à la communication humaine. De son côté, Patrice Flichy (2003) tente de comprendre le processus de l'innovation technique : toutefois, ce n'est pas la notion de dispositif qui est développée, mais celle de cadre socio-technique. Ce dernier est constitué de deux cadres articulés l'un à l'autre, le cadre de fonctionnement et le cadre

⁶ Si l'analyse de Perriault est développée pour les machines à communiquer, de la chambre noire au télégraphe, en passant par le téléphone fixe (et non pour le portable, apparu plus tard), il n'empêche qu'elle est considérée comme fondamentale en sciences de l'information et de la communication en ce qu'elle offre un cadre d'analyse des TIC.

⁷ Schaeffer P., 1972, *Machines à communiquer. T.2 Pouvoir et communication*, Paris, Seuil.

d'usage. En réalité, on ne trouve aucune référence à la notion de dispositif⁸ au sein de ce modèle, pourquoi ? Les termes « cadre socio-technique » et « dispositif » pourraient-ils être équivalents ? Il n'est pas fait référence à la notion de pouvoir, mais la philosophie associée à ce concept a aussi permis, dans l'ensemble des études d'usage des TIC, de sortir du déterminisme technique (la technique qui impose ses contraintes à l'utilisateur). Par contraste, dans un certain nombre d'études d'usage du portable, on va retrouver l'exploitation directe du terme de dispositif – mais sans que cette notion même de dispositif ne soit jamais précisément définie – ainsi que la question de la relation au pouvoir que ces technologies posent.

2.2. Un dispositif de surveillance et de contrôle social

Cette dimension du téléphone portable comme outil de surveillance et de contrôle va être explorée plus particulièrement dans les domaines de la famille, entre adolescents, au sein de l'institution scolaire, au travail et enfin dans l'espace public. Pour commencer, sera présenté un article publié dans la revue *Réseaux « Mobiles »*, consacré aux portables en 2002 : il y traite de la question du dispositif qui constitue le portable et aide à comprendre comment va pouvoir émerger cette problématique du pouvoir et du contrôle social. Dans un article intitulé « Sociabilité et technologies de communication. Deux modalités d'entretien des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », Christian Licoppe⁹ (2002) recourt abondamment au terme de dispositif, jusque dans le titre (31 occurrences au total sur un texte de 40 pages). Le terme y est, dans l'extrême majorité des cas, associé à celui de communication, puis il est parfois utilisé avec le terme technologique (ou matériel). Le sens qu'il conviendrait de retenir ici du terme de dispositif serait un condensé de technique et de social¹⁰, mais il est à noter que l'auteur ne le définira jamais précisément. Sachant que l'enjeu essentiel de l'article vise à montrer comment ces nouveaux dispositifs (possibilité de téléphoner partout et tout le temps) vont, non pas déterminer, mais rendre possible, voire favoriser certaines configurations d'usages. L'auteur ambitionne de mettre à jour ce « "travail" de la sociabilité par les technologies de communication » (Licoppe, 2002 : 184), en d'autres termes, cette interaction de la technique et du social. Ainsi, le portable va-t-il permettre d'instaurer un mode de relation « connecté », mais cette forme de

⁸ Patrice Flichy (2003) parlera d'objet frontière, au sens de la sociologie de l'innovation, avec les controverses et diverses médiations qui le feront évoluer au cours du processus.

⁹ Christian Licoppe, ingénieur de formation devenu sociologue, était alors directeur du laboratoire UCE (Usage, Créativité, Ergonomie) de France Telecom R&D, celui-là même qu'avait créé Patrice Flichy en 1982 (au sein de ce qui s'appelait encore le CNET).

¹⁰ Relevant ainsi de l'univers socio-technique, étant entendu que le terme de technologie, utilisé seul, renverrait trop à la conception déterministe, où il reste associé à la non-prise en compte du social.

co-présence à distance peut générer une double menace, d'une part celle relative à l'indisponibilité de l'autre, d'autre part celle liée à la surveillance. Et c'est à ce double égard que Licoppe mentionne brièvement Foucault¹¹, en évoquant le portable comme une possible technologie du pouvoir. Dans ce même numéro de *Réseaux « Mobiles »* (2002), deux autres auteurs mobilisent plus directement Foucault à travers la question du pouvoir et de la surveillance, mais par opposition, il est à noter qu'ils ne recourent pas à la notion de dispositif. Commençons par Nicola Green (sociologue de l'université de Surrey¹², UK), dans un article intitulé « Qui surveille qui ? ». Le titre est explicite, l'auteur s'inspire de Foucault¹³, mais sans jamais évoquer la notion de dispositif en tant que tel : ainsi, la surveillance de l'État peut-elle gagner la population, et surtout, devenir auto-surveillance. Il démontre comment, avec le téléphone portable, la surveillance s'insinue entre les individus eux-mêmes. C'est ainsi que les adolescents sont tout d'abord soumis à la surveillance de leurs parents¹⁴, lesquels entendent contrôler l'endroit où ils se trouvent, leurs activités et jusqu'à l'usage qu'ils font de leur téléphone, ce qui conduit ces jeunes à développer des stratégies de gestion des parents. Puis, ce qui peut paraître sinon surprenant, du moins inattendu, les adolescents se contrôlent mutuellement entre eux. L'auteur montre comment, lors de la présentation de soi *via* l'exhibition de ces objets de prestige, se jouent des questions d'identité, d'appartenance au groupe. Un contrôle réciproque peut ainsi se mettre en place, rendu possible par toutes les possibilités d'entrée en contact qu'offre le portable. La surveillance mise en œuvre par l'institution scolaire est évoquée plus particulièrement par Richard Ling (2002), à partir de Foucault (toujours celui de 1975), mais centrée sur l'éducation. L'institution recourt à cette relation de surveillance, laquelle est inscrite dans la pratique pédagogique même, et pas seulement pour l'examen/évaluation. Et l'introduction du portable dans les murs de l'école, va venir remettre en cause cette surveillance. Si l'on s'intéresse à présent aux relations de travail, Francis Jauréguiberry (2003) est celui qui a mis en évidence le plus précisément les relations

¹¹ Celui de 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard. Mais il n'y a pas de citations.

¹² Il a participé à un rapport préparé par le *Surveillance Studies Network* destiné au Commissaire à l'information anglais, en septembre 2006, disponible sur http://tempsreel.nouvelobs.com/dossiers/documents/discussion_fr.pdf (consulté le 21 février 2010).

¹³ A propos précisément de l'auto-surveillance, N. Green mobilise trois ouvrages de Foucault : — 1975, *Surveiller et punir* (cf. *supra*), mais aussi — 1972, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, ainsi qu'un recueil d'entretiens — 1980 [noté 1977], *Power/knowledge: selected interviews and other writings 1972-1977*, (Gordon C, trans. ed.), New York, Pantheon. Mais il n'est pas question de la notion de dispositif en tant que tel.

¹⁴ Nous avons abondamment développé ce thème de la surveillance des parents, et notamment des mères sur les jeunes adolescents (Martin, 2007), contrôle plus ou moins accepté par les jeunes. Nous y avons développé l'hypothèse d'une forme de suivi éducatif à distance.

de pouvoir¹⁵ liées au portable. En effet, les salariés travaillant hors les murs de l'entreprise, mais aussi les cadres intermédiaires qualifiés de « fusibles », vont se retrouver sous le contrôle de leur hiérarchie, dès lors qu'ils vont être tenus de demeurer joignables. Face à cette question fondamentale de la domination au travail, cet auteur revendique le droit à la déconnexion. De même, les juristes interrogent cette (re)définition du temps de travail, essentielle dans les relations sociales (Ray, 2004). Au niveau de cette frontière sphère privée/sphère professionnelle de plus en plus brouillée, le portable peut aisément devenir un outil de reproduction des inégalités hommes/femmes (Rakow, Navarro, 1993). A partir de ces réflexions, nous avons montré comment les femmes se voient en effet investies de nouvelles responsabilités, relatives au maintien de la cohésion familiale *via* portable, lequel outil importe les contraintes domestiques jusque dans l'univers professionnel (Martin, 2007). Pour terminer, abordons la question du portable dans l'espace public : à partir de l'affaire Erignac¹⁶, nous avons analysé la manière dont l'État (autorités policières, judiciaires) peut mettre en place – avec la participation des opérateurs détenteurs d'un nouveau secret, constitué de toutes les traces de ces télécommunications – une surveillance potentiellement généralisée grâce au repérage possible par géolocalisation de tout citoyen (Martin, 2003), alimentant le fantasme de *Big Brother*. Il est à noter que ce fantasme de *Big Brother* est très bien décrit par Victor Scardigli (1992), avec beaucoup de finesse, à travers les nombreux mythes (7 plaies, 7 miracles) associés à la technologie tout au long du processus d'innovation jusqu'à l'acculturation technique par les usagers. Citons, pour terminer, un ouvrage particulier, en ce qu'il consiste en une dénonciation, idéologiquement engagée du téléphone portable : les deux auteurs philosophes, Miguel Benasayag et Angélique Del Rey (2006) y consacrent un court paragraphe à cette société de contrôle qu'instaure le téléphone portable. En résumé, cette question de l'outil comme instrument de pouvoir est traitée de manière centrale dans les études qui viennent d'être mentionnées. En revanche, de nombreuses autres études d'usage du téléphone portable ne l'aborderont pas (pas plus que la notion de dispositif), développant d'autres problématiques plus centrées sur le portable comme outil d'autonomisation (Heurtin, 1998 ; Martin O., Singly de F.), comme objet personnel (Tisseron, 1999a, 1999b), mais aussi comme objet de consommation (Martin, 2004 ; Gaglio, 2008). Il

¹⁵ Jauréguiberry ne fait pas référence à Foucault ni à la notion de dispositif, mais la question du pouvoir est bien évidemment au cœur de l'analyse. L'auteur montre aussi comment, avec le portable, l'urgence généralisée (et les contraintes d'efficacité, de productivité), issues du monde professionnel, sont en train d'envahir la sphère privée : une autre forme de pouvoir, celui des sciences du management/monde libéral sur nos vies ?

¹⁶ Erignac est un préfet qui fut assassiné en Corse en février 1998. Lors de l'enquête, la police a utilisé les traces laissées par les téléphones portables sur le réseau des opérateurs comme autant d'indices pour faire parler les suspects. Le grand public découvrait ainsi les possibilités de repérage du citoyen dans l'espace public, ce qui a inévitablement alimenté le fantasme de *Big Brother*.

est intéressant de noter que Tisseron (1999a) a participé à ce numéro de la revue *Hermès* de 1999 consacré au dispositif. Son hypothèse est que les objets sont des dispositifs au sens de médiateurs psychiques, en ce qu'ils assurent une fonction de symbolisation, d'assimilation des expériences du monde par la création de représentations (verbales, images, mémoire). On pourrait retrouver ici la fonction de simulation des machines à communiquer, dispositifs décrits par Jacques Perriault (1989).

Il convient désormais de suivre l'évolution de cette TIC pour arriver aux portables dits de 2^e voire 3^e génération et voir surgir de nouveaux enjeux, liés à l'arrivée des images sur les portables.

3. L'arrivée des images

Trois éléments vont se combiner, qui apparaissent essentiels : c'est l'arrivée des images numériques, lesquelles vont pouvoir d'une part être enregistrées/stockées et, d'autre part, circuler (et plus seulement entre portables, mais aussi sur l'internet *via* l'internet mobile). L'usage des caméraphones (portable faisant appareil photo) a indéniablement renouvelé les pratiques photographiques amateurs, en termes esthétiques et artistiques (Jarrigeon, Menrath, 2007). Mais surtout, l'internet a considérablement modifié la donne. A partir d'une analyse du site de partage de photos *Flickr*, Beuscart et *al.* (2009) montrent, entre autres, comment l'espace de circulation des photos numériques¹⁷ va s'élargissant, et comment se développe le partage de photos de vacances avec des inconnus, sous forme de véritables « conversations photos ». En effet, dès l'origine, le site *Flickr* s'est développé, non pas comme un simple site de stockage, mais a favorisé très vite toutes les potentialités des réseaux sociaux tels Facebook. De même, le site proposait, par défaut, de rendre toutes les photos publiques. Autant d'éléments favorisant donc grandement l'échange et la circulation de toutes ces photos sur le mode : tout le monde peut tout voir. C'est cette dimension qui sera explorée, tant à travers la sousveillance/coveillance que par le *happy slapping*, puis seront abordés les dispositifs de marketing mobile dans l'espace public.

¹⁷ Nous avons pris le risque d'extrapoler leur analyse aux mobiles, sachant que les photos partagées sur *Flickr* sont encore, majoritairement, issues d'appareils photos numériques. Mais les statistiques attestant de la faible proportion des « téléphones photos » sont peu fiables, comme le révèle cette justification de *Flickr* « L'exactitude des graphiques est garantie uniquement si nous avons pu détecter automatiquement l'appareil photo ou la caméra utilisé(e) (les deux tiers du temps). Il est rare que ce soit possible pour les téléphones portables, c'est pourquoi ces derniers sont peu représentés ». Disponible sur <http://www.flickr.com/> consulté le 24 février 2010). L'iphone y occupe néanmoins une place non négligeable et arrive largement en tête des téléphones portables.

3.1. De la sousveillance au journalisme citoyen

On attribue à Steve Mann (Massachusetts Institute of Technology) l'invention du terme de sousveillance dès 1998 (Kingsley, 2008 ; Ganascia, 2009), notion qui a été largement diffusée dans un article de 2003 (Mann et *al.*, dans la revue *Surveillance & Society*) : il y est suggéré une forme de « réflexionnisme » (effet de miroir) qui consiste à surveiller les surveillants. L'enjeu est de dénoncer tout en opposant une forme de résistance sociale à une pratique imposée au citoyen, pratique dont il n'a, le plus souvent, pas connaissance, les caméras étant installées dans l'espace public sans être forcément visibles. Il faut noter que cette sousveillance s'inscrit dans un contexte de montée en puissance et de globalisation de la surveillance (Mattelart, 2007), de même qu'en France, la vidéosurveillance notamment, s'est fortement développée et fait office de politique publique de sécurité sans que ses effets n'en soient jamais mesurés (Heilmann, 2008). Les auteurs Mann et *al.* introduisent ainsi la notion de vision néo-panoptique en référence à l'analyse de Foucault relative au dispositif de Bentham, pour décrire ces nouvelles technologies, caméras et autres, lesquels favorisent cette surveillance, dans l'espace public et semi-public, par des personnes en position d'autorité. Mann et ses étudiants dénoncent et remettent en cause cette autorité, en réalisant des performances artistiques dans l'espace public avec différents dispositifs de capture d'image portés et intégrés dans leurs vêtements. Depuis, avec les téléphones portables, capteurs d'images, toujours à portée de main parmi une large majorité de la population équipée, il apparaît que la sousveillance peut être généralisée et on l'appellera alors équivveillance voire coveillance : il s'agit d'une mise en commun systématique de tous les regards puisque tout citoyen peut prendre puis diffuser des images de tout. Ganascia (2009) décrit un *Catopticon*¹⁸ qu'il compare au *Panopticon* de Bentham : les citoyens deviennent producteurs de contenus, et les transmettent dans une communication parfaite entre tous (par opposition aux cellules isolées, avec impossibilité de communication entre les résidents du *Panopticon*), et surtout, le regard vient d'en bas, et non plus d'une personne en position d'autorité (le surveillant dans sa tour du *Panopticon*, qui seul pouvait voir sans être vu). Dans la coveillance, il y a ainsi transparence et égalité. Mais Ganascia (2009) qualifie ce *Canopticon* d'utopie : en effet, cette transparence totale pose au bout du compte un certain nombre de questions : n'y aurait-il ainsi plus pour l'individu le droit au secret, qui seul peut nourrir des relations vivantes dans les

¹⁸ De son côté, Martin Erpicum (2005, *D'amour & de Neutralité/ce(ux) qui résiste(nt)*, mémoire, Institut de Sciences humaines et sociales, université de Liège) à propos de Wikipédia, parle de modèle holoptique puisque l'on passe d'un système de contrôle vertical (panoptique) à un modèle horizontal, constitué du contrôle par l'ensemble des pairs : cet auteur analyse les enjeux de Wikipédia, et donc une autre relation au savoir, avec l'apparition d'une forme d'intelligence globale collective.

échanges interpersonnels ? (Simmel, 1996). Avec l'enregistrement et le stockage permanent de toutes ces images, qu'en sera-t-il de la mémoire et du droit à l'oubli ? Et Ganascia (2009) livre la question fondamentale : si, avec la coveillance et l'internet, la vie privée peut sembler disparaître, dès lors qu'elle devient publique, au vu et au su de tous, le plus important danger semble consister dans le risque de disparition de la sphère publique (au sens de l'intérêt général, des affaires de la cité), envahie par les affaires privées. Deux applications de cette coveillance avec les téléphones portables peuvent être envisagées. La première, le journalisme citoyen, éviterait sensiblement les pièges utopiques qui viennent d'être dénoncés, puisqu'il est au contraire question d'accès à l'information (égalité et transparence), laquelle sera au final relayée par les médias de masse. Tous ces derniers, quasi sans exception, sollicitent les citoyens qui auraient été témoins d'un événement afin de leur transmettre des images (le slogan de Yahoo, associé ici à Reuters et Flickr – l'une de ses filiales – n'est autre que « You witness news » vous êtes témoin de nouvelles) : le principe est simple (c'est vous qui serez témoin de l'arbre qui tombera au fond de votre jardin lors de la tempête) et il est largement utilisé notamment pour les grandes catastrophes (par exemple le tsunami de 2004) et faits divers¹⁹. Quant au second phénomène apparu avec les *camera phones*, il s'appelle le *happy slapping* et traduit une véritable violence, qui va bien au-delà des nombreux pièges liés à cette utopie de la transparence.

3.2. Le *happy slapping* : acte violent et épiphénomène tout à la fois

Le *happy slapping* pourrait représenter un usage extrême – parce que violent – mais, en même temps, détourné du phénomène de coveillance « tout le monde peut voir tout le monde ». Détourné puisqu'il n'y est plus question de dénoncer un pouvoir, mais au contraire d'en exercer un, qui plus est, par la violence affichée : l'opération consiste en effet à agresser un individu, à filmer l'agression (par portable, objet toujours à portée de main) et à diffuser la vidéo sur l'internet. Ce phénomène, qui a pu inquiéter, semble toutefois être demeuré à la marge, exceptionnel. C'est ce que note Christian Papilloud (2005) citant un journaliste du *Suddeutsche Zeitung*, lequel évoque les mêmes trente vidéos qui circulent en boucle sur l'internet. D'autres décrivent brièvement ce phénomène pour en rappeler le caractère « exceptionnel » (Jarrigeon, Menrath, 2007). Serge Tisseron (*20 minutes.fr*, 24/05/06) pense pour sa part que le *happy slapping* sera lui-même vite détourné, car chacun sait que ces images peuvent être truquées. Et le psychanalyste d'ajouter que les adeptes de ces pratiques

¹⁹ Mais le rôle du mobile dans le journalisme citoyen nous semble encore peu étudié par les spécialistes des TIC en France. Serait-il un domaine réservé aux spécialistes des médias de masse ?

sont dans la confusion face au statut à accorder aux images : ils n'ont pas intégré le « comme si », lequel favorise prise de recul et distanciation (pouvoir « sortir » des images), face à celles violentes, visionnées dans les médias, la télévision et l'internet. Pourtant, TNS Sofrès, dans un sondage d'octobre 2009 « Les adolescents, leur téléphone portable et l'internet mobile »²⁰, sondage réalisé à la demande de l'Unaf (Union nationale des associations familiales) et d'Action innocence (association de protection de l'enfance sur l'internet), révélait d'autres chiffres. En effet, 8 % des adolescents seraient concernés par le *happy slapping*, soit 2 élèves par classe²¹. Ces chiffres ont de quoi surprendre : traduiraient-ils l'inquiétude des commanditaires ? N'alimenteraient-ils pas le discours sécuritaire ? Toujours est-il que cette inquiétude se révèle très tangible et qu'une loi datant du 5 mars 2007 punit désormais toute personne diffusant l'enregistrement de telles images, laquelle personne encourt jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende²². Pour terminer, nous avons choisi de relater une seule affaire, apparue en Italie, parce qu'elle apporte un éclairage nouveau : trois dirigeants de Google viennent d'être condamnés à six mois de prison avec sursis, pour avoir laissé sur le site du moteur de recherche en 2006 (et ce durant deux mois) une telle vidéo de *happy slapping* (la victime était un adolescent handicapé). Et l'accusé Google, forcément dirons-nous, mais aussi l'association de journalistes *Reporter sans frontières*²³, posent une nouvelle question, celle de la liberté d'expression : cette condamnation n'instaurerait-elle pas, *de facto*, un contrôle *a priori* sur la publication de vidéos, soit sur les contenus produits par les usagers ? En d'autres termes, faut-il contrôler l'internet ?²⁴ (*La Tribune*, 25/02/2010 ; *Libération*, 25/02/2010). Il n'en demeure pas moins que le *happy slapping* peut être qualifié d'épiphénomène²⁵ (malgré son indéniable violence).

Une toute autre application de cette sousveillance/coveillance pourrait résider dans le marketing mobile de proximité : s'il peut sembler *a priori* moins inquiétant bien évidemment, il pourrait cependant envahir de manière insidieuse la vie du citoyen.

²⁰ Disponible sur <http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/2CFD1F1E9774404EBCA43F94CCA04217.aspx> (consulté 20 octobre 2009).

²¹ Dans sa fiche technique, TNS Sofrès note que la base retenue est un effectif moyen de 25 élèves par classe. Une simple remarque, la communication ainsi présentée a tendance à amplifier le phénomène (précision méthodologique : 500 adolescents entre 12 et 17 ans).

²² L'avocat au barreau de Paris, Géraldine Scali, s'interroge d'ailleurs sur l'opportunité de ce texte de loi, dès lors que l'arsenal juridique existait déjà pour réprimer ce type de violence. Disponible sur <http://datice.ac-creteil.fr/spip.php?article65> (consulté le 21 février 2010).

²³ Le logo de *Reporters sans Frontières* est complété de la mention « pour la liberté de la presse ».

²⁴ La question est d'actualité (février 2010) avec le débat national lancé par la secrétaire d'État au numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, sur la « neutralité » de l'internet.

²⁵ Le rapport 2007 de la défenseure des enfants, Dominique Versini, consacrait un paragraphe de 8 lignes à ce phénomène, mentionnant simplement la loi de 2007 ; quant à ce même rapport année 2009, il ne contient plus trace du *happy slapping* en tant que tel.

3.3. Vers un marketing mobile de proximité ? De nouveaux enjeux

Dans une perspective latourienne, identifiant clairement les enjeux et forces commerciales, techniques et juridiques en présence, Claire Levallois-Barth et Christian Licoppe (2009) analysent l'évolution d'un projet de publicité. Celui-ci consiste en la possibilité d'équiper les stations de métro parisiennes d'affiches publicitaires interactives, c'est-à-dire reliées à des bornes Bluetooth, lesquelles enverraient au passant connecté (portable simplement ouvert, fonction Bluetooth activée) des messages multimédia à caractère commercial (par exemple la bande-annonce du film qui s'affiche dans le couloir du métro). Un tel projet, qui recèle des enjeux commerciaux potentiellement importants, soulève de nombreuses questions, dont certaines sont quasi inédites. Tout d'abord, la LEN (loi pour la confiance en l'économie numérique, de juin 2004)²⁶ qui définit entre autres la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'économie numérique, impose aux entreprises commerciales de pratiquer la permission marketing (*opt-in*), ce qui signifie que tout individu doit avoir donné son consentement²⁷ pour recevoir un message électronique, sinon ce dernier est qualifié de spam et interdit. D'où une question pour ces entreprises : comment contacter la première fois le passant sur le quai du métro pour solliciter sa permission de recevoir de futurs messages commerciaux ? Du point de vue de l'utilisateur, c'est la remise en cause de sa tranquillité de passant anonyme, la fameuse « inattention civile » si chère à Goffman (Levallois-Barth, Licoppe, 2009). Pour l'heure, la Cnil²⁸ a tranché et le projet est donc gelé. En second lieu, la possibilité de pratiquer le *tracking*, soit de suivre le comportement de l'utilisateur/consommateur dans la durée intéresse vivement les spécialistes du marketing, qui constituent ainsi de gigantesques bases de données leur permettant d'envoyer ensuite des messages ciblés, hyperpersonnalisés²⁹. Ce *tracking* n'est pas sans poser de graves questions éthiques, déjà soulevées dans le cas de l'internet classique (les associations de consommateurs restent mobilisées) : peut-on, dans son parcours sur l'internet, être suivi à la trace, sans même le savoir ? N'est-ce pas une nouvelle forme de surveillance insidieuse et invisible ? Enfin, dernier point, un projet de caméras intégrées aux affiches électroniques pourrait améliorer

²⁶ Transposition dans le droit français d'une directive européenne 2000/31/CE du 8 juin 2000.

²⁷ Ce dernier doit être la « manifestation d'une volonté libre, spécifique et informée par laquelle une personne accepte que des données personnelles la concernant soient utilisées à des fins de prospection directe » : le SNCD (syndicat national de la communication directe) a produit un document visant à éclairer la loi et faire consensus auprès de ses adhérents. En effet, on pourrait interroger la question de la volonté libre...

²⁸ Commission nationale de l'informatique et des libertés. Mais la situation était inédite pour ce gendarme appelé à faire appliquer la loi : en effet, l'adresse Bluetooth est-elle un simple numéro de machine ou une donnée personnelle ?

²⁹ C'est le fameux marketing de l'offre, caractéristique du webmarketing (Claeyssen Y., 2005, *E-mail marketing*, Paris, Dunod).

grandement la mesure d'impact des campagnes publicitaires, en ce qu'il fournirait des données catégorielles sur les individus (par exemple la reconnaissance hommes/femmes). Se posent là encore de graves questions éthiques, le passant anonyme n'ayant pas forcément envie d'être discriminé.

En somme, il apparaît à travers de tels projets, encore à l'état de réflexions en France, que c'est la connectivité de l'individu dans l'espace public qui est convoitée parce qu'exploitable commercialement. Or, cela peut aisément s'apparenter à des « tentatives de colonisation de l'univers réticulé par la publicité » (Levallois-Barth, Licoppe, 2009 : 40).

Conclusion

Si le téléphone fixe est un média qui fut longtemps oublié par les sciences sociales, il n'est considéré par les sociologues comme un objet digne d'intérêt qu'à partir des années 90 en France, dès lors qu'il apparaît comme un véritable analyseur du lien social. Mais son statut de dispositif en tant que tel n'est alors jamais questionné. Quant aux études d'usage du téléphone portable, – artefact apparu au milieu des années 90 –, elles sont d'emblée situées dans le cadre de l'analyse des usages des TIC, même si ce statut de TIC est parfois contesté à cet objet considéré comme peu technique (Jouët, 2000) et qui demeure encore un média transparent. Si la notion de dispositif, au sens foucauldien, n'est jamais posée en tant que telle, en revanche, la question du pouvoir va émerger dans nombre d'études d'usages conduites par des sociologues. En effet, ce téléphone portable 1^{re} génération (voix/SMS) s'est révélé un outil de surveillance et de contrôle social, potentiellement mis en œuvre par l'État dans l'espace public mais surtout, et de façon plus surprenante, utilisable au quotidien par les proches, famille, amis, et relations de travail, supérieur hiérarchique, etc. Une nouvelle forme de contrôle social, plus insidieux, qui ne dirait pas son nom... *1984* d'Orwell revisité ? N'oublions pas que les fermiers canadiens du début du 20^e siècle se surveillaient et prenaient déjà un grand plaisir à écouter les conversations de leurs voisins, branchés qu'ils étaient sur des lignes partagées (Martin M., 1992). Ensuite, avec l'arrivée des images sur les portables, avec les téléphones « intelligents », véritables ordinateurs de poche connectés aux autres TIC, les enjeux vont être largement renouvelés et décuplés et la question du pouvoir va se trouver encore une fois au cœur de l'analyse. Avec les *camera phones*, le journalisme citoyen peut constituer une avancée démocratique en ce qu'il favoriserait la participation citoyenne. En revanche, le *happy slapping* se révèle l'exemple type d'un détournement, avec violence, du

« tout le monde peut voir tout le monde ». Quant à ce projet d'affiches interactives³⁰ dans le métro (Levallois-Barth, Licoppe, 2009), il a été gelé par la RATP, la Cnil n'ayant pas donné son feu vert, mais aussi par crainte d'une mobilisation publique, car diverses associations militant pour la protection de la vie privée et la lutte anti-spam ont réagi. Mais pour ce projet momentanément suspendu – l'avis de la Cnil n'est en effet que provisoire et pourrait se voir porté devant le Conseil d'État –, combien d'autres en gestation ? Les auteurs évoquent les nombreux projets d'affichage électroniques innovants dans les espaces publics depuis les années 90 (Levallois-Barth, Licoppe, 2009). De même, le futur paiement *via* le terminal mobile ne peut qu'exacerber les inquiétudes relatives à la protection des données personnelles (exploitation et recoupement potentiels de ces différents fichiers) : il est encore question d'une surveillance potentiellement généralisée. En définitive, il apparaît que les craintes évoquées par Ganascia (2009) resurgissent : et si les affaires privées envahissaient l'espace public ? Et, plus encore, que va-t-il advenir si c'est le marchand qui « colonise » cet espace public ? Le terme de « colonisation » (Levallois-Barth, Licoppe, 2009) est intéressant, en ce qu'il renvoie à un État qui vient asseoir son pouvoir et sa domination aux niveaux politique, économique mais aussi culturel, sur un peuple. Le marchand entendrait-il se substituer au politique (au sens des économistes), en imposant sa loi, au nom de ses seuls intérêts commerciaux ? Des usagers résistent et des associations porte-parole se mobilisent, réinvestissant ainsi l'espace public... Et si ce même espace public – celui des affaires de la cité – devient un univers réticulé envahi par les intérêts marchands, que va-t-il advenir de la liberté de l'individu connecté³¹ ?

Références

Benasayag M., Del Rey A., 2006, *Plus jamais seul. Le phénomène du téléphone portable*. Paris, Bayard.

Beuscart J.-S., Cardon D., Pissard N., Prieur C., 2009, « Pourquoi partager mes photos de vacances avec des inconnus ? Les usages de Flickr », *Réseaux*, vol. 2, n° 154, pp. 91-129.

Breton P., Proulx S., 2002, *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.

Certeau de M., 1990, *L'invention du quotidien. Tome 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1998.

³⁰ Par opposition, l'affichage mural exerce une attractivité plus discrète et préserve plus le droit à la tranquillité du passant (Levallois-Barth, Licoppe, 2009), même s'il demeure contesté par des associations militantes s'opposant à la publicité.

³¹ L'individu est-il conscient de ces dispositifs, de leurs divers enjeux ? Comment les perçoit-il ? Une étude pourrait ainsi explorer ces questions fondamentales de la réception de ces médias dans l'espace public.

Chambat P., 1994, « Usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) : évolution des problématiques », *Technologies de l'information et société*, 6 (3), pp. 249-270.

Claisse G., Rowe F., 1993, « Téléphone, communication et sociabilité : des pratiques résidentielles différenciées », *Sociétés Contemporaines*, n° 14/15, pp. 165-189.

Flichy P., Simon J.-P., 1992, « Présentation », *Réseaux*, « Les usages du téléphone », n° 55, sept.-oct., p. 5.

Flichy P., 2003, *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La découverte, 1995.

Gaglio G., 2008, « La dynamique des normes de consommation : le cas de l'avènement de la téléphonie mobile en France », *Réseaux*, vol. 2, n° 2, pp. 181-198.

Ganascia J.-G., 2009, *Voir et pouvoir : qui nous surveille ?* Paris, Pommier.

Gavillet I., Michel Foucault et le dispositif: questions sur l'usage galvaudé d'un concept, chap. 2 de cet ouvrage, pp. 17-38.

Green N., 2002, « Qui surveille qui ? Contrôler et rendre des comptes dans les relations de téléphonie mobile », *Réseaux*, vol. 20, n° 112-113, pp. 249-274.

Heilmann E., 2008, « La vidéosurveillance, un mirage technologique et politique », in L. Mucchielli (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte.

Heurtin J.-P., 1998, « La téléphonie mobile, une communication itinérante ? Premiers éléments d'une analyse des usages en France », *Réseaux*, n° 90, juillet-août, pp. 37-50.

Jarrigeon A., Menrath J. (dir.), 2007, *Le téléphone mobile aujourd'hui. Usages et comportements sociaux*, deuxième édition, rapport de recherche, disponible sur www.afom.fr

Jauréguiberry F., 2003, *Les branchés du portable*, Paris, Presses Universitaires de France.

Jouët J., 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, vol. 18, n° 100, pp.487-521.

Kingsley D., 2008, « Keeping a close watch – the rise of self-surveillance and the threat of digital exposure », *The Sociological Review*, 56 (3), pp. 347-357.

Licoppe C., Smoreda Z., 2000, « Liens sociaux et régulations domestiques dans l'usage du téléphone. De l'analyse quantitative de la durée des conversations à l'examen des interactions », *Réseaux*, vol. 18, n° 103, pp. 253-276.

Licoppe C., 2002, « Sociabilité et technologies de communication. Deux modalités d'entretien des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », *Réseaux*, vol. 20, n° 112-113, pp. 171-210.

- Licoppe C., Levallois-Barth C., 2009, « Configurer l'accessibilité des voyageurs équipés à des services mobiles multimédia. Le cas des publicités « augmentées » par Bluetooth dans le métro parisien », *Réseaux*, vol. 4, n° 156, pp. 15-48.
- Ling R., 2002, « L'impact du téléphone portable sur quatre institutions sociales », *Réseaux*, vol. 20, n° 112-113, pp. 275-312.
- Mann S., Nolan J., Wellman B., 2003, « Sousveillance : Inventing and Using wearable Computing Devices for Data Collection in Surveillance Environments », *Surveillance & Society*, 1 (3), pp. 331-355, disponible sur <http://www.surveillance-and-society.org> (consulté 15 janv. 2010).
- Martin C., 2003, « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, n° 136, pp. 92-105.
- Martin C., 2004, « Représentations sociales du téléphone portable chez les jeunes adolescents et leur famille », *Thèse en Sciences de l'information et de la communication*, Université Paul Verlaine-Metz, disponible sur <ftp://ftp.scd.univ-metz.fr/pub/Theses/2004/Martin.Corinne.LMZ0413.pdf>
- Martin C., 2007, *Le téléphone portable et nous. En famille, entre amis, au travail*, Paris, L'Harmattan.
- Martin M., 1992, « Hello Central ? Compagnies de téléphone, abonnés et création d'une culture téléphonique au Canada (1876-1920) », *Réseaux*, n° 55, sept.-oct., pp. 25-64.
- Martin O., Singly de F., 2002, « Le téléphone portable dans la vie conjugale. Retrouver un territoire personnel ou maintenir le lien conjugal ? », *Réseaux*, vol. 20, n° 112-113, pp. 211-248.
- Mallein P., Toussaint Y., 1994, « L'intégration sociale des technologies d'information et de communication : une sociologie des usages », *Technologies de l'information et société*, vol. 6, n° 4, pp. 315-335.
- Mattelart A., 2007, *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte.
- Papilloud C., 2005, « Brève autopsie du *happy slapping* », Université de Lüneburg, disponible sur <http://www.libertysecurity.org/article560.html>
- Paquienséguy, 2007, « Comment réfléchir à la formation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication numériques ? », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, disponible sur http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2007/Paquienseguy/index.php

- Pasquier D., 2005, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement.
- Perrault J., 1989, *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris, Flammarion, 2007.
- Peters H., Charlier P., 1999, « Contribution à une théorie du dispositif », *Hermès*, 25, pp. 15-23.
- Rakow L. F., Navarro V., 1993, « Remote mothering and the parallel shift: women meet the cellular telephone », *Critical Studies in Mass Communication*, 10, pp. 144-157.
- Ray J.-E., 2004, « Temps professionnel et temps personnels », *Droit social*, n° 1, janvier, pp. 58-69.
- Réseaux*, 1992, « Les usages du téléphone », n° 55.
- Réseaux*, 1997, « Usages de la téléphonie », n° 82-83.
- Réseaux*, 2000, « Le sexe du téléphone », vol. 18, n° 103.
- Réseaux*, 2002, « Mobiles », vol. 20, n° 112-113.
- Rivière C.-A., 2000, « Les réseaux de sociabilité téléphonique », *Revue française de sociologie*, 41-4, pp. 685-717.
- Rivière C.-A., 2002, « La pratique du mini-message. Une double stratégie d'extériorisation et de retrait de l'intimité dans les interactions quotidiennes », *Réseaux*, vol. 20, n° 112-113, pp. 139-168.
- Scardigli V., 1992, *Les sens de la technique*, Paris, PUF.
- Simmel G., 1996, *Secret et sociétés secrètes*, Strasbourg, Circé, 2^e éd.
- Smoreda Z., Licoppe C., 2000, « Identités sexuées et statuts interactionnels. De la gestion de la durée des conversations téléphoniques », *Réseaux*, vol. 18, n° 103, pp. 119-141.
- Tisseron S., 1999a, « Nos objets quotidiens », *Hermès*, 25, pp. 57-66.
- Tisseron S., 1999b, *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier.